



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« SFR ÉPARILLÉ FAÇON PUZZLE »
LA CONCENTRATION MENACE L'EMPLOI
ET LA DIVERSITÉ DU SECTEUR



Orange, Bouygues Télécom et Free (Iliad) ont officiellement déposé une offre de reprise de SFR, deuxième opérateur télécom français. Treize ans après l'arrivée du quatrième opérateur mobile, voulue par l'État pour stimuler la concurrence, le secteur semble prête à faire marche arrière.

VERS DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS EN CASCADE !

Cette opération de concentration, si elle se concrétise, pourrait entraîner la suppression de plusieurs milliers d'emplois directs et indirects : Dans les sièges, les boutiques, et aussi chez les sous-traitants. C'est une nouvelle onde de choc sociale dans un secteur déjà fragilisé.

À VOUS DE JOUER, MESSIEURS LES OPÉRATEURS !

Les dirigeants des opérateurs affirment que le retour à trois acteurs renforcerait la rentabilité, l'innovation et l'investissement. La **CFDT** répond : Chiche !

- * « Chiche », garantisiez l'emploi de tous les salariés des opérateurs et de leurs prestataires.
- * « Chiche », relancez l'investissement industriel et numérique sur le territoire.
- * « Chiche », rapatriez les emplois délocalisés à l'étranger.

LA CFDT EXIGE DES GARANTIES CONCRÈTES !

- ✓ Un accord de méthode de branche pour encadrer toute fusion : audit social indépendant, gel des licenciements, plan de formation pour les mobilités internes.
- ✓ Une clause de non-dégradation sociale : maintien des acquis, interdiction de toute baisse de rémunération ou dégradation des conditions de travail.
- ✓ Un fonds de sécurisation des parcours professionnels, financé par les opérateurs, pour accompagner les reconversions professionnelles.
- ✓ Une responsabilité sociale étendue aux sous-traitants : maintien de l'emploi, délais de paiement, revitalisation des territoires.
- ✓ Un droit d'alerte syndical renforcé et un dialogue social de branche structuré pour anticiper les mutations du secteur.

PAS DE FEU VERT SANS CONTREPARTIES SOCIALES !

LA CFDT F3C APPELLE LES POUVOIRS PUBLICS, L'ARCEP ET L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE À NE PAS VALIDER CETTE OPÉRATION SANS CONTREPARTIES SOCIALES FORTES.

LE SECTEUR DES TÉLÉCOMS NE PEUT PAS ÊTRE LE TERRAIN D'UN MONOPOLY INDUSTRIEL AU DÉTRIMENT DES SALARIÉS ET DES TERRITOIRES.

